



Commune de Bannay (18)

PROCES-VERBAL du 17 SEPTEMBRE 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 14

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de BANNAY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal sous la présidence de monsieur Alain ANDRÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10.09.2024.

Etaient présents : Alain ANDRÉ, Françoise DOISNE, Sabine BARRÉ, Isabelle ROUSSEL, Jean-Michel GARNIER, Jérôme PIVERT, Bruce AUBLIN, Christian COTTAT, Alexandra CHRETIEN.

Absents représentés : André TEYSSANDIER pouvoir donné à Sabine BARRÉ, Chantal MARCILLY pouvoir donné Françoise DOISNE, Isabelle DAVID pouvoir donné à Bruce AUBLIN, Jean-Philippe LAVERGNE pouvoir donné à Alain ANDRE, Stéphanie GOIN pouvoir donné à Jean-Michel GARNIER.

Absents non représentés : Catherine EVEZARD.

Secrétaire de séance : Jérôme PIVERT.

La séance est ouverte à 18 h 35.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter un sujet à l'ordre du jour (implantation de panneaux photovoltaïques), le conseil municipal, unanime, donne son accord.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil s'ils ont des remarques à apporter sur le compte rendu du 13 juin 2024.

Modifications demandées par Monsieur Jean-Michel GARNIER :

Remarques à apporter sur le compte rendu du Conseil du 9 avril 2024, qui n'ont pas été notées sur le compte rendu du Conseil du 13 juin 2024 :

Dans les points 3 et 6, concernant les comptes administratifs assainissement et commune 2023, supprimer « de l. Trésorerie ».

Il n'a pas été noté que Monsieur Jean Michel Garnier avait envoyé les comptes rendus des Syndicats : Pays Sancerre Sologne du 20 février – du SIAHMESAS du 5 mars – du bilan d'activités 2023 du Pays Sancerre Sologne – du programme européen LEADER 2023/2027 du GAL.

Trois questions diverses avaient été posées, et les réponses ont été données :

Devenir des gravats déposés à l'entrée de Bannay vers le Pont de Chemin de fer :

Réponse de M. le Maire : c'est le Conseil départemental qui va les faire retirer.

Quand sera remise la porte des WC de la Salle Polyvalente qui avait été détériorée lors d'une location.

Réponse de M. le Maire : celle-ci vient d'être posée.

Question redondante : y a-t-il eu une réponse du Procureur au sujet de la construction illégale aux Mondets.

Réponse de M. le Maire : l'avocat de la Commune est dans l'attente d'une réponse du Procureur.

Précisions sur les questions diverses du Conseil du 13 juin 2024 :

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de remerciements des enfants de l'école de Bannay pour avoir participé au financement de leur voyage scolaire.

Isabelle ROUSSEL demande si la nouvelle secrétaire sera opérationnelle début septembre :

Réponse de Mme DOISNE : elle prend ses fonctions le 1^{er} septembre, sera en formation à La Poste du 1^{er} au 15 septembre pour la gestion de l'Agence Postale, les formations pour le secrétariat de Mairie sont prévues par la suite.

L'Agence Postale sera fermée du 22 juin au 15 septembre faute d'avoir pu trouver une personne pour la tenir.

Isabelle ROUSSEL demande ce qui va être fait concernant la traversée de la Route Départementale par des cochons, aux Mondets. Réponse de M. le Maire : un courrier sera envoyé au propriétaire, ainsi qu'un courrier sera envoyé aux services vétérinaires pour une visite.

Isabelle ROUSSEL demande pourquoi les toilettes publiques, place de l'Eglise sont encore fermées. Réponse de M. le Maire : nous sommes dans l'attente de l'intervention du plombier, Monsieur Plançon.

Jean Michel GARNIER demande si une réponse du Procureur a été donnée concernant la construction illégale aux Mondets. Réponse de M. le Maire : celui-ci nous fait lecture de l'avocat Un courrier sera envoyé au Procureur directement.

Jean Michel GARNIER pose la question des déblais stockés sur le terrain de la Commune, rue de la Poste.

Réponse de M. le Maire : la Commune et les habitants qui le désirent peuvent venir en récupérer.

Jean Michel GARNIER pose la question du stockage des gravats au Pont du Beaufroid, où aucun balisage n'est fait. Réponse de M. le Maire : ces gravats sont enlevés au fur et à mesure, pour empierrer les chemins, et a demandé que de la rubalise soit mise.

Le compte-rendu est approuvé par 8 voix pour, 0 contre et 6 abstentions : Jean-Michel GARNIER, Stéphanie GOIN, Isabelle DAVID, Christian COTTAT, Bruce AUBLIN, Isabelle ROUSSEL.

1 - 17092024 – CONVENTION ADHESION AU SERVICE DE SECRETARIAT DE MAIRIE ITINERANT DU CENTRE DE GESTION DU CHER :

En raison de la prise de poste de la nouvelle secrétaire, le maire propose de faire intervenir la secrétaire itinérante du centre de gestion du Cher pour la former.

La secrétaire itinérante interviendra sur trois journées pour un tarif journalier de : 240,00 € (7h) + 40 € frais de déplacement.

Le Maire expose à l'assemblée délibérante une proposition d'adhésion à la prestation de secrétaire de mairie itinérante, proposée par le Centre de Gestion.

Le CDG 18 propose un service de remplacement et d'accompagnement permettant d'assurer les missions suivantes :

- Les fonctions de secrétaire de mairie par une aide ponctuelle occasionnée par un surcroît de travail.
- Le remplacement d'un agent administratif à temps complet, à temps non complet ou à temps partiel, momentanément indisponible.
- Le coaching d'une secrétaire de mairie en prise de poste.

Considérant l'intérêt pour la collectivité de pouvoir faire appel à ce service,

Le Conseil Municipal :

Sur le rapport de Monsieur le Maire après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés,

DECIDE :

- d'adhérer au Service de Secrétariat de Mairie Itinérant et d'accompagnement aux prises de fonctions de secrétariat de mairie proposé par le Centre de Gestion du CHER.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service, jointe en annexe ainsi que tous les documents y afférant.
- d'autoriser Monsieur le Maire à prévoir les crédits afférents à cette adhésion, et à procéder au règlement des factures présentées par le Centre de Gestion relatives à cette prestation.

Le conseil municipal décide par :

POUR : - Nb : 13
CONTRE : - Nb : 1 - Nom : Christian COTTAT
ABSTENTION : - Nb : 0

- d'adhérer au service de secrétariat de mairie itinérant et d'accompagnement aux prises de fonctions de secrétariat de mairie proposé par le centre de gestion du Cher.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service, jointe en annexe ainsi que tous les documents y afférant.
- d'autoriser Monsieur le Maire à prévoir les crédits afférents à cette adhésion, et à procéder au règlement des factures présentées par le centre de gestion relatives à cette prestation.

2 - 17092024 – DÉLIBÉRATION PORTANT MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 13 JUNI 2024 CONCERNANT LES PARCELLES CADASTRÉES ZB 86, ZB 113, ZC 9 et ZL 77 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande du notaire afin de mettre le nom de l'acquéreur sur la délibération. Il s'agit de Monsieur Gérard DAULNY, 10, les Bottins – 18300 BANNAY, pour l'achat des parcelles cadastrées ZB 86, ZB 113, ZC 9 et ZL 77 situées respectivement lieu-dit « Les Terres Fortes », « Le Pré Poirier », « Les Lacs » et « Le Petit Jeu » pour une superficie totale de 3 850 m² dont le propriétaire n'est pas connu. Aujourd'hui, ces parcelles de terre sont exploitées par le futur acquéreur.

Après conseil auprès du notaire, je vous propose de lui vendre ces parcelles pour la somme de 900 euros. Les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE par :

POUR : - Nb : 14
CONTRE : - Nb : 0
ABSTENTION : - Nb : 0

la vente des parcelles cadastrées ZB 86, ZB 113, ZC 9 et ZL 77 pour la somme de 900 euros et charge Monsieur le Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3 - 17092024 – DONS A LA COMMUNE TERRAINS CHEMIN DES ECUREUILS :

Suite à des dépôts sauvages sur le chemin des Ecureuils sur les parcelles A 1900, A 692 et A 764, les propriétaires ont été contactés mais ne souhaitent pas entretenir ces terrains. Ils cèdent à la commune ces parcelles pour 1 € symbolique.

Les frais d'actes seront à la charge de la commune (200 € environ). Le conseil municipal par 14 voix pour charge Monsieur le Maire de s'occuper des démarches inhérentes à ce dossier.

4 - 17092024 – RÉPARATION/RENOVATION PROJECTEURS EGLISE :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de remplacer 5 projecteurs situés derrière l'église pour un montant de 4.952,92 €.

50 % de ce montant est pris en charge par le SDE18, reste à charge de la commune : 2.476,46 €.

Le conseil municipal autorise par 14 voix à signer le devis relatif à ces travaux.

5-17092024 – DÉLIBÉRATION PORTANT NOMINATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION DE 2025 :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le courrier reçu de l'INSEE relatif à l'organisation du recensement de la population en 2025.

La première étape consiste à désigner le coordonnateur communal. Monsieur le Maire soumet le nom de Madame Chantal MARCILLY.

Le conseil municipal accepte par 14 voix la nomination de Madame Chantal MARCILLY en tant que coordonnateur communal pour le recensement de la population en 2025 et charge Monsieur le Maire d'établir l'arrêté.

6-17092024 – DELIBERATION RELATIVE A L'IMPLANTATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES AU LIEU DIT LES RAMES :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la DP01802024L0021 portant sur l'implantation d'un parc photovoltaïque sur la parcelle ZI 208 lieu-dit Les Rames par la Société VALECO. Un avis défavorable a été remis en Préfecture :

Le projet est en contradiction avec le SCOT . C'est une parcelle herbacée avec une vocation prédominante d'habitat individuel isolé ou groupé. Sur la délibération n° 2024/17 est de privilégier l'installation de parcs photovoltaïque sur des friches, des sols artificialisés, parking (combrières).

Le projet est en contradiction avec la zone 1AU qui a vocation d'habitat. Le projet ne permet pas la création ultérieure d'une opération d'ensemble permettant de respecter cette disposition.

De ce fait, le Maire propose au Conseil de se prononcer pour ou contre cette implantation.

POUR :	- Nb : 0
CONTRE :	- Nb : 14
ABSTENTION :	- Nb : 0

7 – QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une convention pour autorisation de passage et pose d'une canalisation publique pour évacuation des eaux pluviales va être établie entre la commune et Monsieur BERTIN domicilié à Boulleret concernant la parcelle A 1860 située au lieu-dit Les Perrières de Mont-Conor.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une demande d'installation d'un véhicule restaurant sur la commune, le jour du stationnement serait le mercredi, place de l'Eglise.

Monsieur le maire demande l'accord du conseil municipal pour retirer les grilles en fer forgé autour du Monument aux Morts place de l'église ; en effet cela peut être dangereux. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à cet enlèvement.

Questions de Monsieur Jean-Michel GARNIER :

- Demande où en est le dossier de Monsieur MOUDURIER aux Mondets : Monsieur le Maire informe qu'il n'y a pas de réponse du Procureur, il va prendre rendez-vous avec celui-ci.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur MOUDURIER est bien déclaré en éleveur de porcs (information du service Vétérinaire).
- Travaux de la nouvelle garderie : le branchement électrique et l'habillage de l'auvent sont fait.

A finir : enduits en bas des tableaux des portes arrière – vitrages défectueux – pose candélabres – finition des espaces verts. (mi octobre).

- Demande quand le nettoyage vers l'église et aux entrées de Bannay va être fait : Monsieur le Maire répond que les travaux sont en cours.
- Demande où en est le dossier pour le changement du chauffage à l'école : Monsieur le Maire répond qu'une réunion en webinaire est prévue avec la préfecture le 2 octobre.
- Demande pourquoi la limitation de vitesse a été changée à l'entrée de Bannay côté sud : Monsieur le Maire répond que c'est une décision du Département suite à l'aménagement du parcours Loire à Vélo de l'entrée sud à l'écluse. En effet les cyclistes passent moins par le bourg donc plus de nécessité de mettre à 50 km/h.
- Demande où en est la mise aux normes du restaurant scolaire suite au contrôle des services Vétérinaires : Monsieur Teyssandier répond que c'est en cours.
- Demande des informations sur le dépôt d'une déclaration préalable pour panneaux photovoltaïques route des Rames : Monsieur le Maire fait lecture du courrier ce qui a conclu à la délibération prise ci-dessus.
- Demande des informations pour le dossier PLUi : Monsieur le Maire répond que des réunions d'informations sont prévues sur les marchés du Pays Fort Val de Loire. Affiche mise sur panneau pocket et en mairie invitant la population à rencontrer le service aménagement de la Communauté de Communes :
Vendredi 20 septembre (matin) à Veaugues / Samedi 21 septembre (matin) à LÉRÉ / Mardi 24 septembre (matin) à Savigny-en-Sancerre / jeudi 26 septembre (matin) à Saint-Satur et vendredi 27 septembre (matin) à Vailly/Sauldre et l'après-midi à Boulleret. Monsieur le Maire réinforme qu'un registre est disponible en mairie.

Questions de Isabelle ROUSSEL :

- Demande de faire un point sur les relevés du radar pédagogique : Monsieur le Maire informe le conseil municipal des vitesses relevées.
Discussion sur d'éventuels ralentisseurs : le coût serait entre 3.000,00 € et 4.000,00 € pour une chicane ou un coussin berlinois.
- Demande un bilan sur les budgets de la commune : Madame Doisne répond que cela va se faire courant octobre. Madame Doisne va reprendre contact avec le Trésorier.
- Demande où en est l'autorisation pour la gym à la salle polyvalente. Monsieur Teyssandier répond que cela est en cours. Il faut attendre la disponibilité de l'ancienne garderie pour y installer les associations, car le créneau de la gym correspondait à une autre activité.
- Demande si le Marché Artisanal aura lieu cette année. Madame Marcilly, qui s'occupe du projet, répond que oui et qu'une affiche sera mise sur Panneau Pocket le 30 septembre.
- Demande la parution dans le Petit Bannaisien de tous les corps de métiers des artisans bannaisiens : à voir avec la commission animation.
- Demande des informations sur la future garderie. Des photos seront publiées sur le prochain Petit Bannaisien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h22.

Le Maire,
A. ANDRÉ



Le secrétaire,
J. PIVERT

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'J. Pivert', written in a cursive style.